

Le pays Briard

Choisy-en-Brie Une mutuelle municipale pour tous

Depuis plusieurs mois, le CCAS de Choisy-en-Brie travaille à l'installation d'une mutuelle municipale pour tous les habitants.

29/06/2016 par david.leduc



Le maire Alain Beaufort travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'une mutuelle municipale à Choisy-en-Brie.

Des communes qui se mobilisent pour faciliter l'accès pour tous aux dispositifs complémentaires de santé, il y en a de plus en plus... En Brie, l'une d'elles avait franchi le pas récemment. C'était en septembre dernier, Saint-Cyr-sur-Morin lançait un partenariat avec une association pour mettre en place une couverture santé pour ceux qui n'en aurait pas. C'est désormais au tour de Choisy-en-Brie d'entreprendre des démarches similaires.

En effet, la municipalité de Choisy, par le biais du centre communal d'action sociale, entreprend depuis le début de l'année 2016 la mise en place de ce nouveau service. **« La nécessité d'une couverture santé est une évidence, explique ainsi le maire Alain Beaufort. Pour les salariés, c'est devenu une obligation et si beaucoup d'autres personnes ont opté volontairement pour cette protection, ce n'est malheureusement pas le cas de tous ».**

Un nouveau service à l'habitant

L'objectif de ce service ? Permettre à tous les administrés, quelque soit leurs ressources, d'accéder aux soins. **« C'est pourquoi dans le cadre du CCAS, dont je suis président, je me suis rapproché d'un organisme pouvant accompagner les habitants dans la recherche de leur futur mutuelle afin de participer à votre protection ».** Choisy-en-Brie s'est donc rapproché d'ACTIOM (pour ACTIONs de Mutualisation). Cette association loi 1901 représente l'ensemble des adhérents et des municipalités partenaires. Elle défend leurs

intérêts auprès des assureurs. **« La commune n'est pas partie prenante et fais office de relais entre l'habitant et sa future mutuelle, rappelle le maire de Choisy-en-Brie. L'association met plusieurs mutuelles en concurrence, elles sont adaptées aux différents profils d'habitants qui pourraient en bénéficier ».** Et d'ajouter : **« C'est un nouveau service que l'on voulait proposer aux habitants. Cela nous paraissait logique de le mettre en place ».**

Les personnes concernées sont celles qui ont des revenus faibles mais supérieurs aux plafonds définis pour bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Les salariés en CDI ont accès à une mutuelle par leur entreprise mais les travailleurs indépendants, les retraités, les travailleurs précaires, les demandeurs d'emploi... ont pour certains difficilement accès à une bonne couverture des frais de santé.

Une réunion publique avait lieu cette semaine pour informer les habitants de la marche à suivre pour profiter de ce nouveau service. Les intéressés peuvent toujours contacter le centre communal d'action social qui pourra répondre aux interrogations.